

DOMAINE « AMENAGEMENT RURAL - HYDRAULIQUE - RIVIERES »

**FICHE : DISPOSITIF DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DE LA GESTION DES
COURS D'EAU ET DE LA PREVENTION DES INONDATIONS**

**AXE : PARTICIPATION A L'AMENAGEMENT ET A LA GESTION DES COURS D'EAU
NON DOMANIAUX ET A LA PREVENTION DES INONDATIONS**

**VOLET : AIDE A L'EQUIPEMENT DES POSTES DE CHARGES DE MISSION
ET DE TECHNICIENS RIVIERES**

OBJET

Dans le cadre de l'aide principale au fonctionnement des syndicats de rivière, le Conseil départemental de Vaucluse aide à l'équipement du poste de travail de chargés de mission et techniciens de rivières créé par les syndicats. L'objectif est de favoriser une montée en puissance de la technicité de ces structures.

OUVRAGES OU OPERATIONS SUBVENTIONNABLES

Cette aide est réservée à l'acquisition de matériels (véhicule, matériel informatique, équipement de terrain...)

BENEFICIAIRES

Les syndicats de rivières ou de bassin agissant dans le cadre d'une démarche globale d'étude et de programmation à l'échelle du bassin ou sous-bassin (contrat de rivière, PAPI, schéma d'aménagement, etc...)

MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION


- Forfait de 15 000 € par syndicat pour toute création d'un poste de technicien rivière. Aide réservée à l'acquisition de matériel. Cette aide complète les autres aides mais n'y est pas conditionnée.

DOSSIER A PRODUIRE

Dossier type justifiant de la création du poste

SERVICE INSTRUCTEUR

Direction du Développement et des Solidarités Territoriales
Service Aménagement de l'Espace, Agriculture, Environnement

 04.32.40.79.05